



CONSEIL DE QUARTIER CLIGNANCOURT JULES JOFFRIN

Le Mercredi 27 septembre, 19h00-21h00, Ecole Championnet

« Budget participatif, la Louve, le Bar Commun, Dépôt Ordener Poissonniers... : Où en sommes-nous ? »

Introduction : Evelyne Dams, élue référente, rappelle le fonctionnement du conseil de quartier qui est animé par une équipe d'animation composée d'habitants et de représentants d'association tiré au sort sur la base du volontariat. Toutes personnes qui souhaitent porter un projet peut contacter l'équipe d'animation et solliciter une demande de soutien. Les conseils de quartier disposent d'un budget de fonctionnement de 3306€ par an et d'un budget d'investissement de 8264€ par an. Le service de la démocratie locale, au travers des coordinateurs des conseils de quartier ici, Véronique Lecomte est à disposition des membres des conseils de quartier pour les accompagner dans leur projet cq18@paris.fr / 01 53 41 17 56.

Le quartier Amiraux Simplon Poissonniers s'étend au Sud jusqu'à la rue Ordener, à l'Ouest jusqu'au Boulevard Ornano, à Nord jusqu'à la rue Belliard et à l'Est jusqu'au réseau ferroviaire.

C'est un quartier résidentiel, où le tissu associatif est dynamique et où des projets innovants comme la Louve et le Bar commun prennent vie.

Bruno Tardito, membre de l'équipe d'animation au titre de l'association Simplon en fêtes, détaille l'ordre du jour composé de 3 points :

- Suivi des projets du budget participatif avec la présentation de deux projets 2015, par Pierre Colalongo, direction de la voirie, responsable projets concernant les projets 8^e, 10^e et 18^e
- Présentation des initiatives de la Louve par Philippe Baudry, coopérateur, et du Bar Commun par Laura Buck, co-fondatrice.
- Information sur le projet Ordener Poissonniers par Evelyne Dams, élue référente du conseil de quartier.

Suivi des projets du budget participatif 2015

1/ Créer une place Marcadet – Poissonniers - 150 000 €

https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?document_id=1863&portlet_id=158

Il est rappelé que sur la page « Suivi des réalisations » du site internet budgetparticipatif.paris, le planning reprenant les phases du projet est présenté.

Une première étape de discussion avec le porteur de projet pour détailler les besoins et souhaits pour ce projet a été menée. L'idée première était de joindre la placette avec le trottoir d'en face (LCL). Les contraintes techniques et la circulation ne permettaient pas cette option qui n'a donc pu être retenue.

Ce qui est retenu pour améliorer la place, à la vue des éléments de contexte d'aujourd'hui (circulation, voies de bus) :

- Déplacement du kiosque à journaux d'une dizaine de mètres, à la place d'un banc qui sera supprimé, pour développer la possibilité d'animation de la place.

- Création d'une fontaine de type « Wallace » qui répond également à la demande d'arrosage des jardinières.
- Installation ou complément d'installation de quelques jardinières (jardinière de type orangerie ou bacs rectangulaire en bois.)

Il n'est pas prévu de retirer les barrières de croix de St André.

Remarque d'un habitant : Pourquoi ne pas poser des bacs en maçonnerie (pierre)

Réponse de M. Colalongo : La pose de jardinières répond au besoin de mobilité. La gestion des jardinières est à la charge de collectifs, de riverains. Si la gestion du collectif n'est plus qualitative, les jardinières doivent pouvoir être enlevées.

Remarques d'habitants : Pourquoi ne pas utiliser des bennes de chantier recyclées comme jardinières ? Pourquoi ne pas réaliser des assises « en arrondi » pour éviter le détournement d'usage ?

Réponse de M. Colalongo : La Ville doit répondre à des normes concernant le choix des types d'assises. Il est possible d'utiliser des assises cubiques en granit ou de demander à un atelier de la ville, de créer de nouvelles assises ce qui consiste à couper un banc en deux pour limiter le détournement d'usage en mettant en place des assises individuelles.

Remarque d'un habitant : Serait-il possible de réaliser un mur végétal sur les croix de St André et de prolonger la terrasse du bar ?

Réponse de M. Colalongo : les autorisations de terrasse dépendent de la Direction de l'Urbanisme, ici il s'agirait d'une contre-terrasse. Une réflexion sur l'installation de treilles pour faire un mur végétal le long de la rue peut être envisagée.

Remarque de la présidente du syndicat de copropriété du 2-4 Ornano : le problème d'occupation de la place en nocturne par des groupes d'hommes qui jouent à des jeux d'argent et boivent toute la nuit est très préoccupant. Il est donc important de ne pas favoriser dans l'aménagement de la place l'implantation d'assises qui favoriserait ce type d'occupation. La fontaine risquerait également d'augmenter ce type d'occupation. L'épicerie Dabani qui est ouverte toute la nuit et qui fait débit de boissons fait partie de la source du problème et les riverains demandent à ce qu'elle soit fermée.

Remarque d'un habitant qui habite à l'angle, rue des portes blanches : l'aménagement devrait faire en sorte que les recoins formés par la présence de la boîte aux lettres et de la borne à vêtements soient supprimés. La présence d'une fontaine n'arrangera pas la situation de la place.

Autres remarques d'habitants : De nombreux appels au commissariat ne règlent pas les problèmes d'occupation de la place. L'installation d'une fontaine « Wallace » n'est pas opportune mais il s'agirait davantage de l'installation d'une arrivée d'eau qui ne devra pas présenter de bac pour plonger ou mettre les pieds dans l'eau.

Réponse de M. Colalongo : Il existe peu de produits dans les marchés de la Ville. Il est possible d'envisager une fontaine wallace mais pas une fontaine ornementale, qui dépasserait l'enveloppe financière du projet.

Il est rappelé que Mme Sarah Proust, élue en charge de la tranquillité publique est au courant des problèmes d'occupation de cette place et qu'elle suit le réaménagement de la place.

Afin de revoir le projet à la lumière des éléments proposés par les habitants lors de cette réunion, un nouveau rendez-vous avec les porteurs de projet sera organisé. L'opportunité d'installation d'une fontaine n'est pas consensuelle voire recueille davantage d'avis négatifs pour les personnes qui habitent au dessus de la place.

2/ Rénover le quartier Amiraux Simplon Poissonniers - 75 000 €

https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?document_id=1870&portlet_id=158

Une marche exploratoire a été réalisée en 2016 avec les porteurs de projet. Suite à cette visite de terrain, une sélection de 3 passages (Mont-Cenis, Duhesme, Championnet et Roi d'Alger) a été faite pour ce projet qui consiste en l'installation de jardinières dans les différents passages dont l'exploitation sera confiée aux collectifs dont « Ré-enchantons notre quartier ».

Dans ce projet, il était aussi souhaité que soient installées des arches pour signaler les noms des passages. Ce point n'a pu être retenu en raison des contraintes techniques (poids, vent, fixation) et surtout financière. Ce type d'installation ne pouvait pas se faire dans le budget.

En définitive, 11 jardinières vont être installées dans le passage du Mont-Cenis aux entrées et dans un recoin de la rue. 6 jardinières vont être installées dans le passage Duhesme, 8 jardinières vont être installées dans le passage Championnet et 3 passages du roi d'Alger. Il s'agira de jardinières en bois.

Le passage Kracher a été évoqué mais le passage n'est pas assez large

Remarque d'habitant : Pourquoi ne pas mettre les bacs sur les points noirs de la direction de la propreté et de l'eau ?

Réponse de M. Colalongo : La pose des jardinières se fait dans le cadre des permis de végétaliser. Ces jardinières sont donc positionnées à la demande de collectifs d'habitants qui ne sont pas forcément sur des points noirs de la direction de la propreté.

Evelyne Dams rappelle que le positionnement des jardinières s'est appuyé sur le travail des porteurs de projet qui ont consulté les habitants. Une vérification du positionnement des jardinières dans le passage Duhesme (virage) sera effectuée.

Remarque d'habitant : il serait intéressant de planter des arbres sur la place Championnet qui est très sujette à l'abandon d'ordures sur la voie publique.

Réponse de M. Colalongo : Il n'est pas possible de planter des arbres en pleine terre sur la place en raison des réseaux et du manque de place.

Présentation des initiatives de la Louve et du Bar Commun

Présentation de la Louve, par Philippe Baudry, coopérateur

La Louve (116, rue des Poissonniers) est une coopérative alimentaire où les acheteurs sont les propriétaires.

Il est nécessaire de s'inscrire, d'acheter des actions de la Louve pour pouvoir y faire ses courses. Il est demandé l'investissement de 10 parts soit 100€, 1 part seulement pour les allocataires du RSA. En tant que propriétaire de la Louve, chaque personne participe activement aux prises de décisions.

Une fois coopérateur, il est possible d'acheter des produits diversifiés alimentaires, d'hygiène, d'entretien, issus de l'agriculture biologique ou conventionnelle, qui sont de qualité et qui ont du goût en ce qui s'agit des produits alimentaires.

Le critère définitif de sélection d'un produit dans la gamme est le taux vente. Si un produit ne se vend pas, il ne reste pas dans la gamme.

Un taux de marge fixe à 20% pour faire fonctionner le magasin.

Pour être coopérateur, il faut également donner du temps et participer à la gestion du magasin, 3h toutes les 4 semaines pour tous. Les mêmes personnes se retrouvent toutes les 4 semaines ce qui crée du lien entre les coopérateurs. Les tâches varient d'une fois sur l'autre. Pour les personnes qui n'ont pas d'emploi du temps fixe, l'inscription se fait dans des équipes volantes.

Il y a aujourd'hui, 5600 adhérents à La Louve.

Présentation du bar commun par Laura Buck et Benjamin co-fondateurs

Le Bar commun est un projet récent, plus petit que La Louve. Le lieu est situé au niveau du bâtiment du CROUS (135, rue des Poissonniers). C'est un projet de bar associatif ouvert à tout le monde qui sera tenu par des bénévoles. Les piliers du projet : Créer un lieu de convivialité, faire des choses utiles dans le quartier en commun – organiser des ateliers de concertations sur des projets du quartier, l'ouverture d'esprit – dynamique collective où chacun peut apporter sa pierre à l'édifice

C'est une association qui fonctionne de manière collégiale. Il n'y a pas de président ou de secrétaire. Chaque adhérent réalise des tâches. Un bureau de 7 personnes est formé pour les prises de décision. Le conseil d'administration est composé de 18 personnes et il est renouvelé tous les ans.

Aujourd'hui, il y a 150 adhérents prêts à s'engager et donner de leur temps. 200 créneaux d'ouverture sont à remplir.

L'adhésion ne doit pas être un frein, elle sera à 2€ et le premier café est offert.

Les fondateurs ont le souhait que ce lieu soit investi par les voisins, par le quartier. A chaque stade, de nouvelles personnes rejoignent le projet.

C'est un lieu autogéré, aucune subvention n'a été demandée pour que le lieu reste indépendant financièrement.

Information sur le projet Ordener Poissonniers

La responsabilité de l'opération est à la SNEF – aménageur
Le terrain est la propriété de la SNCF

Le périmètre du projet :
3 ha pour l'opération – front de 320 m sur la rue Ordener
2 ha remisage des rames, le long du faisceau. Projet ferroviaire piloté par la SNCF en parallèle
Intégré dans le plan de renouvellement urbain sur le secteur PNEE (Paris Nord Est Elargi)
<https://paris-nord-est.imaginons.paris/>

La genèse de l'opération : Grandes dates – 3 phases de consultation (2 phases ont été réalisées)

1^{ère} phase de concertation : réunion publique 24/09/15 - 3 comité de suivi : 13/10/15 – 31/03/16 – 4/06/16 – 2 Visites commentées de site : décembre 2015 + janvier 2016

2^{ème} phase de concertation : réunion publique 12/10/16 - 4 ateliers (bistr'ordener & fab'ordener) : 25/11/16 & 17/11/16 - 15/12/16 - 11/01/17) – 2 Rencontres (ALIAA – Ecole) : 5/12/16 – 7/12/16 – 1 Visite de site : 3/12/16

24 Septembre 2015

Présentation de l'étude d'orientation urbaine du Groupement Leclercq

Mise en place du Comité de suivi

Étude pour un plan guide d'aménagement par cabinet Saison-Menu

12 Octobre 2016

Mur d'expression

Calendrier

Choix opérateurs : Compagnie de Phalsbourg/REI/HERTEL – ICADE / HABITAT ET HUMANISME – BNP / PROMICEA – EMERIGE/OGIC

1^{er} Février 2017 : Réunion de restitution

Présentation de la consultation par SDI – Suite dans les Idées, pour accompagner le dialogue avec les riverains

Restitution des temps d'échanges – 6 thèmes :

- Nature en ville (jardins, parc, agriculture urbaine, énergies propres)
- Nouvelles mobilités (réseau routier à désenclaver, circulations douces / vélib, ouverture/fermeture résidence Andrezieux)
- Constructions nouvelles (hauteur bâtiments, logement participatif, mixité, patrimoine à préserver)
- Nouveaux services et équipements publics (social/associatif/culturel/sportif/scolaire/universitaire)
- Nouveaux espaces économiques (commerces/bureaux/accessibles quartiers populaires/économie circulaire, ambiance de quartier)
- Associer les habitants (gouvernance, communication, tenir compte des besoins)

Présentation des **15 engagements** d'Espaces Ferroviaires et de la Ville de Paris (consultables le site internet www.paris-ordener.sncf.com).

Les éléments de programme suivants seront fournis aux 4 opérateurs candidats :

- Dans la limite de 70 000 à 80 000 m² de programme construit au total
- Des logements pour environ 1 000 habitants
- Des bureaux, hôtel, auberge de jeunesse, activités et commerces pour lesquels les opérateurs gardent une marge de liberté
- Un groupe scolaire et une crèche
- Un espace vert de 1 ha
- Une partie du patrimoine conservée (notamment la halle de levage)
- Une programmation culturelle restait à arbitrer : un équipement d'enseignement des pratiques artistiques à définir prendra place dans ce quartier. Un arbitrage favorable, suite à la demande du maire du 18^{ème}, a été rendu.

La consultation des opérateurs est relancée et devrait pouvoir aboutir à la sélection d'un groupement **d'ici à l'été 2018**.

Le cahier des charges incluant cette évolution programmatique sur les équipements sera rendu public une fois transmis aux candidats.

Une rencontre entre la SNEF et le Conseil de Quartier pourra alors être organisée en lien avec la Mairie du 18^{ème} arrondissement afin d'échanger sur l'opération.

Le conseil de quartier sera impliqué pour la 3^{ème} phase de concertation dans un cadre qui reste à définir en lien avec l'opérateur lauréat, la SNEF et la Mairie du 18^{ème} arrondissement.

Remarques d'habitants : attention aux problèmes de circulation, déjà dense (réseaux saturés), qui risque de s'intensifier avec de nouveaux logements. Préoccupation renforcée par la densification de la circulation liée à l'accroissement du nombre de logements dans le quartier, notamment Boulevard Ney. Demande d'une présentation d'études sur les impacts de ce projet sur la circulation. Ce projet serait l'occasion d'apporter des espaces verts dans le 18^e qui en manque cruellement.

Sources

<http://paris-ordener.sncf.com>

<https://paris-nord-est.imaginons.paris/comprendre/la-documentation>

<https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/urbanisme-et-architecture/projets-urbains-et-architecturaux/paris-nord-est-elargi-10e-18e-19e-2708>

Pour tous renseignements sur le projet, vous pouvez nous écrire

: projetordener@espacesferroviaires.fr